



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Pauline Blanc déposée le 6 septembre 2023

« Rentrée scolaire optimale pour toutes et tous »

Lausanne, le 7 décembre 2023

Rappel de l'interpellation

« La rentrée scolaire a eu lieu le 21 août 2023. La pause estivale, et plus généralement les vacances scolaires, étant la période la plus propice pour effectuer des travaux dans les établissements scolaires, plusieurs chantiers ont eu lieu durant cet été. Combien ont réussi à être terminés à temps, le cas échéant quelles ont été les solutions trouvées pour permettre la rentrée scolaire ?

Comme de coutume, des travaux ont été effectués durant les grandes vacances scolaires entre juillet et août. Cette période étant la plus propice aux travaux car les établissements scolaires sont inoccupés.

Le groupe PLR souhaite connaître l'état des travaux prévus cet été et les retards éventuels. Etant précisé tout de même que, de manière générale, les retards que peuvent prendre les travaux sont indépendants de la volonté de la part des différents acteurs. Finalement, nous souhaitons également savoir quelles ont été les solutions trouvées pour la rentrée, le cas échéant ».

Préambule

La pause estivale est effectivement une période clé pour la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires. Il peut soit s'agir de travaux d'entretien plus ou moins conséquents (optimisation ou rénovation de locaux, mises aux normes, efficacité énergétique, etc.) financés par le budget de fonctionnement, soit de travaux plus lourds, en lien avec les crédits d'investissement. Certains supposent des déménagements de classes ou des mises hors service temporaires de locaux et d'infrastructures, mais ce n'est pas la majorité.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quels travaux étaient prévus durant l'été 2023 selon le plan à moyen et long terme que s'est fixé la Ville ? Tous ont-ils pu être réalisés ? Si non, pour quelles raisons ?

Tous les travaux planifiés avant l'été ont pu être réalisés.

Plus de 120 interventions ont été planifiées et réalisées durant l'été 2023 par le Service des écoles et du parascolaire (SEP) dans le cadre du budget d'entretien.



Du côté des gros chantiers à charge du budget d'investissement, l'été a été l'occasion de faire des interventions lourdes et bruyantes, ainsi que d'effectuer les rocades de locaux nécessaires pour poursuivre les chantiers :

- finalisation de la deuxième phase des travaux d'assainissement du collège de Montoie et déménagement des classes en prévision de la troisième phase, réalisés comme prévu ;
- poursuite du chantier de rénovation et assainissement de la Barre, la livraison du bâtiment étant toujours prévue à la rentrée 2024 ;
- dernière phase du chantier de rénovation du collège de St-Roch : toutes les classes ont pu être réinvesties à la rentrée 2023 comme prévu. Les classes provisoires ont pu être enlevées pour entamer les travaux du préau ;
- dernière phase du chantier de construction de l'école des Plaines-du-Loup et mise en place de solutions provisoires sur le site des Bergières, afin d'accueillir de manière transitoire les élèves de 3 à 6P, avant l'ouverture de la nouvelle école en octobre 2023. Les délais ont été tenus ;
- une solution transitoire a dû être installée à Vers-chez-les-Blanc, afin de répondre à l'augmentation des besoins scolaires et parascolaires.

Question 2 : Tous les travaux ont-ils pu être terminés à temps pour la rentrée des classes ? De quelle nature étaient ces travaux et quels locaux concernaient-ils ?

Concernant les plus de 120 travaux prévus dans le cadre de son budget d'entretien, seuls deux ont accusé un retard en lien avec des problématiques techniques :

- dans la salle de gymnastique est du collège de Beaulieu, il a fallu rajouter des renforts structurels non prévisibles, ce qui a retardé l'entrée en service d'une semaine ;
- les travaux de la piscine de Grand-Vennes (ventilation, filtration) étaient prévus sur 12 semaines, soit cinq semaines de plus que la durée des vacances. Les utilisateurs en avaient été avertis en amont et une organisation transitoire a été mise en place.

Le chantier du collège de St-Roch accuse quelques retards, mais les élèves ont néanmoins pu intégrer leur classe dans les temps pour la rentrée scolaire. Cependant, en raison du retard pris par certains mandataires, en particulier dans la menuiserie, des solutions transitoires ont dû être aménagées pour la salle des maîtres et l'accueil parascolaire. Ces espaces étaient néanmoins fonctionnels et les prestations ont pu être délivrées.

Enfin, pour des raisons administratives, les classes provisoires de Vers-chez-les-Blanc ont été livrées avec près de trois semaines de retard.

Question 3 : Les retards ont-ils empêché l'accès à des salles de classe ?

Seule une classe à Vers-chez-les-Blanc s'est retrouvée en délicatesse à la rentrée. Elle a dû occuper un local de 50m² (au lieu des 72 m² prévus par la loi) durant trois semaines. Le SEP a mis en place des aménagements, afin de permettre aux élèves de disposer d'un espace de dégagement complémentaire.

Question 4 : En cas de retard des travaux, quelles solutions ont pu être mises en place ? Pour les éventuelles salles de classe ? Pour les éventuelles salles de gymnastique ? Pour les éventuels autres lieux des établissements ?

Les solutions sont systématiquement concertées avec les directions des établissements scolaires concernés.

Pour la gymnastique à Beaulieu, les élèves ont fait les cours d'éducation physique à l'extérieur durant une semaine.

À Grand-Vennes, les utilisateurs avaient été prévenus en amont de la fermeture temporaire de la piscine et des activités sportives alternatives ont été planifiées par le corps enseignant.

A Vers-chez-les-Blanc, une réorganisation provisoire des locaux ainsi que des aménagements complémentaires ont permis aux élèves de disposer de conditions d'enseignement tout à fait acceptables.

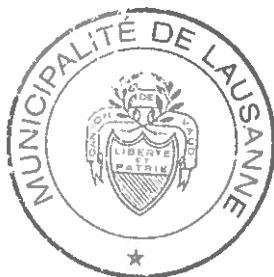
La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 décembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

